



C46/ID351/MC06

Mme GLASER SARAH-MAUD  
9 ROUTE DE MINERVE  
34210 AZILLANET

**Références à rappeler**

numéro identifiant 7593109E

BEZIERS, le 10 février 2015

MC06

Objet : **Déclaration fiscale annuelle 2014**

Madame GLASER,

Les allocations, comme les salaires, sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Vous devez déclarer le montant indiqué ci-dessous dans la rubrique « allocations de préretraite, chômage » (lignes AP à FP) de votre déclaration de revenus de 2014 :

**2047,00**

Ce montant correspond aux allocations effectivement payées en 2014 :

- les allocations de **décembre 2014, payées en janvier 2015**, sont donc **exclues** du montant à déclarer pour 2014 ;
- si vous étiez allocataire en 2013, les allocations de **décembre 2013, payées en janvier 2014**, sont **incluses** dans ce montant ;
- de même, si vous avez perçu en 2014 un **rappel** d'allocations au titre d'une période antérieure à l'année 2014, ce rappel est inclus dans le montant à déclarer.

Le montant à déclarer correspond aux **allocations nettes** perçues, augmentées de la part non déductible de la contribution sociale généralisée (CSG) et du montant de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Il peut donc dans certains cas être supérieur au montant net des allocations perçues au cours de l'année 2014.

Si au cours de l'année 2014, vous avez été indemnisée successivement par plusieurs Pôle emploi, vous recevrez plusieurs attestations et vous devrez vérifier sur votre déclaration fiscale le cumul des différents montants.

Nous vous prions d'agréer, Madame GLASER, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

**ATTESTATION "CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE"**

**A conserver sans limitation de durée**

Références : 7593109E    NIR : 2730775116205	Références Pôle emploi	Le 12/02/2015
Née le : 28/07/1973		
Mme GLASER SARAH-MAUD 9 RTE DE MINERVE 00000 34210 AZILLANET	POLE EMPLOI L R CS 40027 600 RTE DE VAUGUIERES 34078 MONTPELLIER CEDEX 03	

Ancien employeur 33869782400047 5030Z	FCT : 31.10.2012	Périodes indemnisées			Titre :	
		Du	Au	Jours (2)	Allocation (3)	Base (4)
LUC LINES SA CROISIERES D 35 QUAI DES TONNELIERS HOMPS 11200 HOMPS		01.02.2013	07.03.2013	35	ARE	46,07
Caisse de retraite complémentaire (1)						
CAISSE DE RETRAITE INCONNUE DU POLE EMPLOI INFORMATION TRANSMISE A AGIRC-ARRCO						
Caisse de retraite complémentaire (1)						

Ancien employeur 33869782400047 5030Z	FCT : 31.10.2013	Périodes indemnisées			Titre :	
		Du	Au	Jours (2)	Allocation (3)	Base (4)
LUC LINES SA CROISIERES D 35 QUAI DES TONNELIERS HOMPS 11200 HOMPS		24.01.2014	31.12.2014	60	ARE	46,07
Caisse de retraite complémentaire (1)						
INFORMATIONS TRANSMISES A : AGIRA RS						
Caisse de retraite complémentaire (1)						

(1) Les informations relatives à vos périodes indemnisées ont fait l'objet d'une transmission auprès de votre caisse de retraite complémentaire ou, à défaut d'information sur celle-ci, à l'Agirc-Arrco.  
Votre caisse de retraite complémentaire vous confirmera ultérieurement la prise en compte de ces informations.

*Ce document vous est délivré à partir des informations connues et peut faire l'objet de rectification du fait d'un changement ultérieur de votre indemnisation.*

- (2) Au cours de la période indemnisée, il peut arriver que le nombre de jours indemnisés soit inférieur au nombre de jours calendaires compris dans la période (par exemple, à la suite d'une prise en charge par la sécurité sociale).
- (3) Le sigle correspond au nom de l'allocation que vous avez perçue au titre de la période.
- (4) La base journalière, éventuellement indiquée, est celle qui a été retenue pour déterminer le montant journalier de votre allocation. Elle est mentionnée lorsqu'elle est nécessaire aux caisses de retraite complémentaire pour déterminer le montant de votre retraite.